



Québec, le 24 janvier 2008

Monsieur David Levine
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, les services de chirurgie rendus à des fins de transsexualisme sont, sous réserve de certaines conditions, couverts par le régime d'assurance maladie du Québec lorsqu'ils sont dispensés dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier. Depuis plusieurs années déjà, les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux ne sont toutefois plus en mesure d'offrir l'ensemble des chirurgies reliées au transsexualisme.

Les usagers qui désirent recevoir, sans frais de leur part, les services qui ne sont pas disponibles dans le réseau doivent les obtenir dans un centre hospitalier situé à l'extérieur du Québec, et ce, après avoir rempli les exigences applicables aux services rendus hors du Québec prévus au Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie.

Pourtant, les chirurgies reliées au transsexualisme sont actuellement offertes par certains médecins du Centre métropolitain de chirurgie plastique Inc., lequel est situé sur votre territoire. Cependant, ces médecins ne participent pas au régime d'assurance maladie du Québec. Les patients qui s'adressent à eux doivent donc assumer eux-mêmes le coût des services qu'ils requièrent.

L'article 108 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux, tel que modifié par l'article 5 du chapitre 42 des lois de 2006, permet à un établissement de conclure avec un autre établissement ou une autre personne, une entente pour la dispensation, pour le compte de cet établissement, de certains services de santé requis par un usager de cet établissement.

.../2

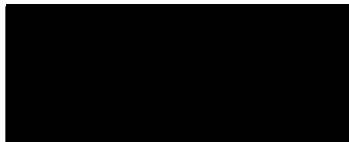
Il nous apparaît que cette disposition devrait être utilisée afin que les usagers qui requièrent une chirurgie reliée au transsexualisme n'aient pas à se déplacer à l'extérieur du Québec pour que le coût de cette intervention soit assumé par l'État.

Nous vous demandons donc d'identifier un établissement de votre région qui sera responsable d'offrir les chirurgies reliées au transsexualisme et qui devra entreprendre, avec le Centre métropolitain de chirurgie plastique Inc., la négociation d'une entente concernant la dispensation, par les médecins de ce centre, des services que le réseau ne peut offrir. ~~L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal devra apporter son soutien à l'établissement dans le cadre de cette négociation. Comme les services visés par l'entente seront rendus par des médecins non participants, le ministre de la Santé et des Services sociaux devra préalablement autoriser la signature de l'entente.~~

Nous nous attendons à ce que vous agissiez rapidement de façon à ce qu'une entente soit, si cela est possible, conclue d'ici le début du mois de juin prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Roger Paquet

N/Réf. : 08-MS-00327

Direction générale des services de santé et médecine universitaire
Bureau du directeur général

Québec, le 17 mars 2008

Monsieur David Levine
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux
de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

ENVOI PAR COURRIEL

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre que vous adressait le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Roger Paquet, le 24 janvier dernier, concernant les services de chirurgie pour fins de transsexualisme, entente établissement / clinique privée.

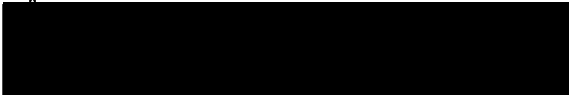
Comme discuté, votre agence devra rapidement nommer une personne responsable pour concevoir et négocier une entente avec le Centre métropolitain de chirurgie plastique Inc. qui offre, hors du régime public, des services de chirurgie pour fins de transsexualisme non disponibles dans le réseau.

Cet empressement est requis compte tenu des échéanciers serrés et que cette cause sera entendue devant les tribunaux en juin 2008 (voir annexe).

Nous vous saurions gré de communiquer à madame Jeannine Auger, responsable du dossier au ministère de la Santé et des Services sociaux, le nom et les coordonnées de la personne responsable désignée par votre agence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

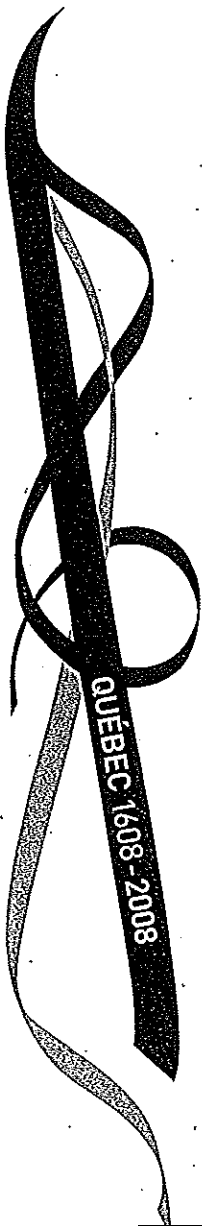
Le directeur général,


Michel A. Bureau, M.D., F.R.C.P. (C)

c. c. M. Roger Paquet
M. Ariel Boileau

1075, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-6930
Télécopieur : 418 266-6937
Courriel : michel.bureau@msss.gouv.qc.ca



Direction générale des services de santé et médecine universitaire
Bureau du directeur général

Québec, le 29 juin 2009

Monsieur David Levine
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux
de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

Monsieur,

La présente fait suite au mandat que je vous confirmais le 17 mars 2008 concernant les services de chirurgie pour frais de transsexualisme (document joint).

Pour y donner suite, une proposition d'entente a été élaborée par des représentants de votre Agence et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (projet joint). Nous en avons pris connaissance et y donnons notre aval. Il s'agit d'une proposition transitoire concernant essentiellement la création d'un guichet administratif pour rendre rapidement le service accessible. Néanmoins, le mandat du CHUM doit inclure, à terme, l'accessibilité à une gamme de services cliniques. Dans cette perspective, nous vous demandons de nous déposer, avant le 1^{er} juin 2010, un projet de services cliniques intégrés et multidisciplinaires destiné à la clientèle ayant un trouble d'identité de genre. Cette proposition servira de base à une nouvelle entente qui prendra ainsi une forme plus permanente.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous vous allouons un budget de 292 000 \$ non récurrent pour l'année financière 2009-2010. Le budget récurrent sera alloué ultérieurement à la suite du dépôt d'une entente modifiée.

...2

En vous remerciant de votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Michel A. Bureau, M.D., FRCPC

p. j.

c. c. M^{mcs} Louise Ayotte, ASSS de Montréal
Jeannine Auger, MSSS
M. Érik Landry, ASSS de Montréal

Direction générale des services de santé et médecine universitaire
Bureau du directeur général

Québec, le 3 août 2009

Monsieur David Levine
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux
de Montréal
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

Monsieur,


La présente fait suite au mandat que je vous confirmais le 17 mars 2008 concernant les services de chirurgie pour frais de transsexualisme (document joint).

Pour y donner suite, une proposition d'entente a été élaborée par des représentants de votre agence et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (projet joint). Nous en avons pris connaissance et y donnons notre aval. Il s'agit d'une proposition transitoire concernant essentiellement la création d'un guichet administratif pour rendre rapidement le service accessible. Néanmoins, le mandat du CHUM doit inclure, à terme, l'accessibilité à une gamme de services cliniques. Dans cette perspective, nous vous demandons de nous déposer, avant le 1^{er} juin 2010, un projet de services cliniques intégrés et multidisciplinaires destiné à la clientèle ayant un trouble d'identité de genre. Cette proposition servira de base à une nouvelle entente qui prendra ainsi une forme plus permanente.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous vous autorisons à nous facturer des frais administratifs de 12 000 \$. Nous allons aussi payer la facture de chaque patient opéré pour l'année financière 2009-2010. La récurrence du budget sera discutée ultérieurement à la suite du dépôt d'une entente modifiée.

En vous remerciant de votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,


Michel A. Bureau, M.D., FRCPC

p. j.

c. c. M^{me} Louise Ayotte, ASSS de Montréal
M^{me} Jeannine Auger, MSSS
M. Érik Landry, ASSS de Montréal